

F.F.B. COMMISSION NATIONALE des JUGES et ARBITRES

EXAMEN d'ARBITRAGE CARAMBOLE



DEROULEMENT des EPREUVES et COTATIONS

1. EPREUVE « THÉORIQUE » (note T)

Cette épreuve est un QCM de **45** minutes noté sur **100** pts.

Le candidat doit obtenir une note minimum de **60** pts à cette épreuve pour accéder à l'étape suivante : les épreuves « Pratique ».

2. PREMIERE EPREUVE « PRATIQUE » (note P1)

Elle porte sur les modes de jeu : Partie Libre, 3 bandes et cadre 42/2 sans les ancrés.

Cette épreuve est notée sur **160** pts. Un minimum de **100** pts sur 160 est nécessaire pour accéder à la deuxième épreuve « pratique ».

3. DEUXIEME EPREUVE « PRATIQUE » (note P2)

Cette épreuve « pratique » est notée sur **40** points, et concerne les jeux de cadre avec ancrés au 47/1 et au 47/2.

Un minimum de **25** points est nécessaire pour être admis à cette épreuve

La 1^{ère} note et /ou la 2^{ème} note « pratique » détermine(nt) le niveau des arbitres.

Note P1+P2

1^{er} cas : Moins de 50 pts : le candidat n'est pas retenu. Il devra repasser l'examen

2^{ème} cas : Le candidat ayant obtenu moins de 100 pts : Il est promu « **Arbitre de District** »

3^{ème} cas : Le candidat ayant obtenu de 100 pts à 159 pts : Il est promu « **Arbitre de Ligue** »

4^{ème} cas : Le candidat ayant obtenu de 160 pts à 200 pts : Il est promu

«**Arbitre Fédéral Probatoire** »

Lorsqu'un candidat obtient une note supérieure à 159 points, la CAL fait parvenir à la CNJA :

- L'Attestation de formation
- Le dossier d'examen dûment corrigé et dûment rempli
- Deux photos d'identité récentes

Toujours suivi grâce au Passeport de l'Arbitre, il obtiendra le grade « Arbitre Fédéral » à l'issue d'une période minimum d'une année de mise en situation pratique lors de championnats officiels de niveau régional ou national, aux cadres avec « ancrés ».